

Nombres de Membres

En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 15

séance du 04 février 2025

L'an deux mille vingt cinq
et le quatre février

à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, à la Mairie, sous la
présidence de Mme NEAU Christelle, Maire.

Date de Convocation :
24/01/2025

PRÉSENTS : Mme NEAU – MM RENOULEAU - RENAUD
Mme DUGUE – MM BATE - HEURTEBISE – FONTENAUD -
Mmes GERMAIN – VALLET - M. MERLET – Mmes BRUSSEAU
MARETTE - MM. QUINTARD - SCHIESER

ETAIT ABSENT :

ETAIT ABSENTE REPRESENTEE :

Mme GASNET-VITOT donne pouvoir à M. RENOULEAU Dominique

Date d'affichage :
24/01/2025

Secrétaire de séance : M. RENOULEAU Dominique

**Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ;
Annule et remplace la délibération du 14 janvier 2025**

Projet : Rénovation énergétique de la salle polyvalente à dominante sportive Phase 1

Montant total des travaux HT : 843 366 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL
Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Phase 1	
Lots 10-2 (désamiantage – ITE finition bardage et couverture bac acier)	477 000,00 €
Phase 2	
Lots 1-3-4-5 (gros œuvre, menuiseries, plomberie,électricité, peinture)	366 366,00 €
Coût HT	843 366,00 €

Plan de financement prévisionnel PHASE 1 pour 2025

Financeurs	Sollicité ou acquis	Programmation			Réalisation		Observations
		Base subventionnable	Montant HT	Taux Intervention	Montant sur base DETR 2024	Taux/ Base DETR	
DETR							
DSIL	Sollicité	477 000,00 €	477 000,00 €	20 %	95 400,00 €	20,00 %	
Fonds verts	Sollicité	477 000,00 €	477 000,00 €	15 %	71 550,00 €	15,00 %	
Autres subvention État (à préciser)							
Fonds Européens							

Conseil Départemental	Sollicité	843 366,00 €	477 000,00 €	25 %	119 250,00 €	25,00 %	Proratisé 2 phases
ANS	Sollicité	843 366,00 €	477 000,00 €	20 %	95 400,00 €	20,00 %	Proratisé 2 phases
Autres (à préciser)							
Sous-total					381 600,00 €	80,00 %	
Autofinancement (dont montant du prêt le cas échéant)					95 400,00 €	20,00 %	
Coût HT					477 000,00 €	100,00 %	

Pour information : Plan de financement prévisionnel PHASE 2 qui sera sollicité en 2026

Financeurs	Sollicité ou acquis	Programmation			Réalisation		Observations
		Base subventionnable	Montant HT	Taux Intervention	Montant sur base DETR 2024	Taux/ Base DETR	
DETR							
DSIL	Sollicité	366 366,00 €	366 366,00 €	20 %	73 273,20 €	20,00 %	
Fonds verts	Sollicité	366 366,00 €	366 366,00 €	15 %	54 954,90 €	15,00 %	
Autres subvention État (à préciser)							
Fonds Européens							
Conseil Départemental	Sollicité	843 366,00 €	366 366,00 €	25 %	91 591,50 €	25,00 %	Proratisé 2 phases
ANS	Sollicité	843 366,00 €	366 366,00 €	20 %	73 273,20 €	20,00 %	Proratisé 2 phases
Autres (à préciser)							
Sous-total					293 092,80 €	80,00 %	
Autofinancement (dont montant du prêt le cas échéant)					73 273,20 €	20,00 %	
Coût HT					366 366,00 €	100,00 %	

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE Mme le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment les demandes de subvention auprès de la préfecture et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Mme le Maire, Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL de la Commune de JARNAC-
CHAMPAGNE

TELETRANSMIS AU CONTROLE
DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211701925 -- 2025 ⁰²⁰⁴
~~FEV 2025~~ SUBVE A NS -- DE
Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 07 / 02 / 2025

Nombres de Membres
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 15

séance du 04 février 2025

L'an deux mille vingt cinq
et le quatre février

à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, à la Mairie, sous la
présidence de Mme NEAU Christelle, Maire.

Date de Convocation :
24/01/2025

PRÉSENTS : Mme NEAU – MM RENOULEAU - RENAUD
Mme DUGUE – MM BATE - HEURTEBISE – FONTENAUD -
Mmes GERMAIN – VALLET - M. MERLET – Mmes BRUSSEAU
MARETTE - MM. QUINTARD - SCHIESER

ETAIT ABSENT :

ETAIT ABSENTE REPRESENTEE :
Mme GASNET-VITOT donne pouvoir à M. RENOULEAU Dominique

Date d'affichage :
24/01/2025

Secrétaire de séance : M. RENOULEAU Dominique

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de l'ANS (Agence Nationale du Sport)

Projet : Rénovation énergétique de la salle polyvalente à dominante sportive Phase 1

Montant total des travaux HT : 843 366 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'ANS (Agence Nationale du Sport)

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Phase 1	
Lots 10-2 (désamiantage – ITE finition bardage et couverture bac acier)	477 000,00 €
Phase 2	
Lots 1-3-4-5 (gros œuvre, menuiseries, plomberie, électricité, peinture)	366 366,00 €
Coût HT	843 366,00 €

Plan de financement prévisionnel PHASE 1 pour 2025							
		Programmation			Réalisation		
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux Intervention	Montant sur base DETR 2024	Taux/ Base DETR	Observations
DETR							
DSIL	Sollicité	477 000,00 €	477 000,00 €	20 %	95 400,00 €	20,00 %	
Fonds verts	Sollicité	477 000,00 €	477 000,00 €	15 %	71 550,00 €	15,00 %	
Autres subvention État (à préciser)							
Fonds Européens							
Conseil Départemental	Sollicité	843 366,00 €	477 000,00 €	25 %	119 250,00 €	25,00 %	Proratisé 2

							phases
ANS	Sollicité	843 366,00 €	477 000,00 €	20 %	95 400,00 €	20,00 %	Proratisé 2 phases
Autres (à préciser)							
Sous-total					381 600,00 €	80,00 %	
Autofinancement (dont montant du prêt le cas échéant)					95 400,00 €	20,00 %	
Coût HT					477 000,00 €	100,00 %	

Pour information : Plan de financement prévisionnel PHASE 2 qui sera sollicité en 2026							
Financiers	Sollicité ou acquis	Programmation			Réalisation		Observations
		Base subventionnable	Montant HT	Taux Intervention	Montant sur base DETR 2024	Taux/ Base DETR	
DETR							
DSIL	Sollicité	366 366,00 €	366 366,00 €	20 %	73 273,20 €	20,00 %	
Fonds verts	Sollicité	366 366,00 €	366 366,00 €	15 %	54 954,90 €	15,00 %	
Autres subvention État (à préciser)							
Fonds Européens							
Conseil Départemental	Sollicité	843 366,00 €	366 366,00 €	25 %	91 591,50 €	25,00 %	Proratisé 2 phases
ANS	Sollicité	843 366,00 €	366 366,00 €	20 %	73 273,20 €	20,00 %	Proratisé 2 phases
Autres (à préciser)							
Sous-total					293 092,80 €	80,00 %	
Autofinancement (dont montant du prêt le cas échéant)					73 273,20€	20,00 %	
Coût HT					366 366,00 €	100,00 %	

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE Mme le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment les demandes de subvention auprès de la préfecture et des subventions auprès des co-financiers mentionnés dans le plan de financement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Mme le Maire, Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la
Charente-Maritime

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL de la Commune de JARNAC-
CHAMPAGNE**



Nombres de Membres
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 15

séance du 04 février 2025

L'an deux mille vingt cinq
et le quatre février

à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, à la Mairie, sous la
présidence de Mme NEAU Christelle, Maire.

Date de Convocation :
24/01/2025

**PRÉSENTS : Mme NEAU – MM RENOULEAU - RENAUD
Mme DUGUE – MM BATE - HEURTEBISE – FONTENAUD -
Mmes GERMAIN – VALLET - M. MERLET – Mmes BRUSSEAU
MARETTE - MM. QUINTARD - SCHIESER**

ETAIT ABSENT :

ETAIT ABSENTE REPRESENTEE :
Mme GASNET-VITOT donne pouvoir à M. RENOULEAU Dominique

Date d'affichage :
24/01/2025

Secrétaire de séance : M. RENOULEAU Dominique

Objet : Augmentation d'un loyer logement 3 impasse des gîtes

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ du locataire du logement n°10, 3 impasse des gîtes d'importants travaux sont nécessaires : pose d'un carrelage au niveau de pièce principale, remplacement de la douche, et de la VMC ainsi que des travaux de rafraichissement (peinture) et qu'il convient de déterminer le montant du loyer qui sera versé par le prochain locataire.

Après discussion il est proposé un montant de 450,00 €

Après avoir entendu les explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité:

- fixe à 450,00 € par mois le montant du loyer

Ce montant sera payable tous les 1^{er} de chaque mois à la Perception de Jonzac

Un dépôt de garantie sera demandé correspondant à un mois de loyer soit : 450,00 €

- autorise Mme le Maire ou un adjoint à signer le bail et le charge d'exécuter les formalités d'usage.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
pour copie conforme



Mme le Maire, Christelle NEAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL de la Commune de JARNAC-
CHAMPAGNE

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211701925 -- 2025 ^{02/04} FEV 2025 ACCUP DO -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 07/02 / 2025

Nombres de Membres
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 15

séance du 04 février 2025

L'an deux mille vingt cinq
et le quatre février

à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, à la Mairie, sous la
présidence de Mme NEAU Christelle, Maire.

Date de Convocation :
24/01/2025

**PRÉSENTS : Mme NEAU – MM RENOULEAU - RENAUD
Mme DUGUE – MM BATE - HEURTEBISE – FONTENAUD -
Mmes GERMAIN – VALLET - M. MERLET – Mmes BRUSSEAU
MARETTE - MM. QUINTARD - SCHIESER**

ETAIT ABSENT :

ETAIT ABSENTE REPRESENTEE :
Mme GASNET-VITOT donne pouvoir à M. RENOULEAU Dominique

Date d'affichage :
24/01/2025

Secrétaire de séance : M. RENOULEAU Dominique

Objet : Montant du droit de place pour occupation temporaire du domaine public

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que toute mise à disposition du domaine public sur les places et à coté de l'atelier communal doit faire l'objet :

- d'une signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public
- d'une complétude d'un calendrier avec les dates d'occupation pour l'année
- du règlement d'un droit de place à la première date d'occupation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le droit de place à 15 € par an et par occupant,
- d'autoriser Mme le Maire ou un adjoint à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Mme le Maire, Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la
Charente-Maritime

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL de la Commune de JARNAC-
CHAMPAGNE**

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211701925 -- 2025 ⁰²⁰⁴ FEV 2025 DEPINVES -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 07 / 02 / 2025

Nombres de Membres

En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 15

séance du 04 février 2025

L'an deux mille vingt cinq
et le quatre février

à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, à la Mairie, sous la
présidence de Mme NEAU Christelle, Maire.

Date de Convocation :
24/01/2025

PRÉSENTS : Mme NEAU – MM RENOULLEAU - RENAUD
Mme DUGUE – MM BATE - HEURTEBISE – FONTENAUD -
Mmes GERMAIN – VALLET - M. MERLET – Mmes BRUSSEAU
MARETTE - MM. QUINTARD - SCHIESER

ETAIT ABSENT :

ETAIT ABSENTE REPRESENTEE :
Mme GASNET-VITOT donne pouvoir à M. RENOULLEAU Dominique

Date d'affichage :
24/01/2025

Secrétaire de séance : M. RENOULLEAU Dominique

Objet : Dépense en investissement : remboursement de caution

Madame le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent.

Il s'agit de rembourser la caution pour le logement :

- 3 impasse des gîtes appartement n°10 de : 197,88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte d'effectuer le remboursement mentionné ci-dessus
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
pour copie conforme



Mme le Maire, Christelle NEAU